RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00703
Numéro SIREN : 408 202 398
Nom ou dénomination : LE CELLIER

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2016 sous le numéro de dépôt A2016/009261

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE GRENOBLE

1272954

Dénomination : LE CELLIER
Adresse : 3 place de Vénosc Les Deux Alpes 38860 Venosc - FRANCE-

n° de gestion : 1996B00703
n° d'identification : 408 202 398

n° de dépôt : A2016/009261
Date du dépôt : 12/10/2016

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 07/10/2016

1272954

Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble - place Firmin Gautier - CS 90150
38019 GRENOBLE Cedex 1
Tél : 04 56 58 50 67 - Fax : 04 56 58 50 00

Cabinet Florence ZÜRCHER
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

12 OCT. 2016

Sous le N° 9261

LE CELLIER

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 622.45 Euros

Siège social : 3 place de Venosc

38860 LES DEUX ALPES

408 202 398 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION POUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL LE CELLIER EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

En exécution des missions qui m'ont été confiées en application des articles L224.3 et L224.43 du Code du Commerce, je vous présente mon rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Mes contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2016, qui sont joints au présent rapport. J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.

a) Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

b) La situation de la société se caractérise par les éléments suivants :

- l'activité de la société se maintient dans un secteur difficile grâce à la qualité de ses produits et services ;

- la situation financière apparaît équilibrée ;

- le résultat de l'exercice est positif.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Bourg d'Oisans, le 7 octobre 2016

Commissaire aux comptes et à la transformation,

Madame Florence ZÜRCHER

Place de l'Église - 38520 Bourg-d'Oisans - Tél. 04 76 11 19 41 - Fax 04 76 11 07 08 - E-mail : florence.zurcher@orange.fr
SARL au capital de 150 000 euros - Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Rhône-Alpes